

GRANDIR A VILLEURBANNE

Appel à projets pour les activités périscolaires municipales

Année 2019/2020

**Document dématérialisé ci-joint « appel à projets 2019 2020 » à renvoyer par mail (et en format informatique), au plus tard le 10 mai 2019, à l’adresse mail suivante : lorraine.petit@mairie-villeurbanne.fr**

1. **Le projet éducatif de Villeurbanne**

Cet appel à projet de la Ville de Villeurbanne pour les temps périscolaires s’inscrit dans la démarche globale du projet éducatif municipal « Grandir à Villeurbanne » et du PEDT qui sera le cadre de référence des actions éducatives visant les différents temps de vie de l’enfant et de l’adolescent/te de 2 à 16 ans (temps scolaire, temps périscolaire, temps extrascolaire).

L’objectif est d’associer largement les partenaires impliqués sur les questions éducatives en considérant que l’éducation est une responsabilité partagée. Ce cadre de travail permettra de garantir une prise en compte des spécificités et disparités territoriales tant dans l’accès aux services que dans la mise en place de projets spécifiques visant à réduire les écarts socio-culturels et éducatifs.

Il s’inscrit notamment dans les grands axes du projet éducatif municipal que sont :

**Les 5 priorités du projet grandir à Villeurbanne** comme socle commun :

* Favoriser la réussite éducative et l’émancipation.
* Garantir le vivre ensemble dans un cadre laïc.
* Encourager la participation et la citoyenneté des enfants et des jeunes.
* Soutenir la parentalité afin que tous participent à la construction du projet éducatif.
* Renforcer la continuité éducative

**Les 6 priorités du PEDT** partagées avec les partenaires institutionnels Education Nationale, DDCS, CAF :

* Contribuer à la mise en œuvre des objectifs fixés au niveau ministériel et développer les parcours : parcours citoyen, parcours culturels, parcours santé, dans le respect du socle commun et articuler temps scolaire et périscolaire (projets périscolaires / projets d’écoles).
* Donner de la visibilité aux dispositifs partenariaux (complémentarité et cohérence dispositifs/projets soutenus).
* Impliquer le parent en considérant celui-ci comme acteur principal de l’éducation de l’enfant.
* Adapter les projets et actions aux différents âges (prise en compte spécificités maternelles).
* Développer les modalités nécessaires à une évaluation partagée du PEDT.
* Donner de la visibilité aux actions portées dans le cadre du PEDT auprès des familles et partenaires.
1. **Description de l’organisation des temps périscolaires du soir**

Suite à une démarche d’évaluation partagée sur les rythmes éducatifs menée avec l’ensemble des acteurs sur cette année scolaire 2018/2019, la Ville fait évoluer, pour la rentrée prochaine, l’organisation des accueils périscolaires du soir, pour les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire.

En effet, si le 1er temps (15h50/17h05) reste structuré en accueil de loisirs, la Ville a fait le choix de faire évoluer le 2ème temps périscolaire (17h05/18h) en prenant en compte la fatigue de l’enfant.

De ce fait, le 2ème temps périscolaire sera un temps de détente et de jeux libres, pendant lequel les parents pourront venir récupérer leur enfant de manière plus souple.

**Aussi, cet appel à projet concernera, à partir de la rentrée 2019, uniquement le 1er temps périscolaire.**

Sur ce temps, l’objectif pédagogique est de favoriser l’accès de tous les enfants à la découverte d’activités collectives autour de 5 grandes thématiques : sport, art et culture, sciences et techniques, développement durable et citoyenneté.

Ainsi des ateliers sont proposés aux enfants, sur des cycles de 8 à 13 séances. Ces temps périscolaires sont payants, mais afin de favoriser l’accès de tous, chaque enfant pourra bénéficier d’un temps gratuit par semaine.

Ainsi sur l’horaire 15h50 à 17h05, les lundi/mardi/jeudi/vendredi :

* En Elementaire : après un petit temps de transition, les enfants bénéficient d’une activité, sur laquelle ils se seront inscrits, pour une cycle de 8 à 13 semaines(environ 45 à 50 mn d’atelier)
* En maternelle : après un temps de goûter et de récréation, les enfants bénéficient d’une activité sur un cycle de 8 à 13 semaines (environ 30 mn d’activité).
1. **L’appel à projets**

Afin de diversifier l’offre éducative sur ce premier temps périscolaire, la Ville de Villeurbanne souhaite favoriser un partenariat avec d’autres acteurs, pour permettre l’organisation de ces activités thématiques par période.

L’appel à projets permet donc aux acteurs qui le souhaitent de faire part de leurs propositions pour la mise en place de cycles d’activités.

L’analyse des propositions sera réalisée en fonction :

* des besoins de chaque groupe scolaire en complémentarité avec les projets de l’équipe d’animation permanente
* de l’équilibre à trouver entre les 5 grandes thématiques
* des locaux disponibles pour effectuer les activités
* du nombre d’enfants attendus.

Un retour sera ensuite fait à votre structure **fin juin/début juillet** pour vous informer des possibles et convenir de manière ferme avec vous des engagements pour l’année scolaire 2019/2020.

1. **Caractéristiques attendues des ateliers :**

**Pour qui ?**

Les enfants de maternelle et d’élémentaire.

La Ville est particulièrement en attente de propositions pour les enfants de maternelle, adaptées à l’âge et aux capacités des enfants.

Le taux d’encadrement moyen est de 1 adulte pour 14 en maternelle et 1 adulte pour 18 en élémentaire.

**Pour quel contenu ?**

Ateliers ludiques de découverte et d’expérimentation d’une activité, avec une progression posée par séance, adaptés à l’âge des enfants, dans les 5 thématiques suivantes : sport, art et culture, sciences et techniques, développement durable et citoyenneté.

La découverte d’activités nouvelles pour les enfants ou nécessitant des compétences spécifiques seront particulièrement appréciées.

Il est attendu particulièrement des propositions pour mettre en œuvre les objectifs opérationnels suivants :

* Favoriser la découverte d’activités pour les enfants de maternelle, en prenant en compte leur âge, leurs capacités et leur rythme.
* Favoriser l’égalité Fille/garçon, notamment en agissant pour atténuer l’enferment des stéréotypes dans la vie collective à travers l’affirmation de soi.
* Favoriser l’intégration du handicap par l’ensemble des enfants
* Favoriser les projets permettant d’appréhender la citoyenneté : découverte des institutions publiques et leur rôle, expérimenter la liberté d’expression/le débat et développer l’esprit critique….
* Sensibiliser les enfants à l’analyse des informations et de la communication, notamment accompagner l’enfant dans l’analyse des médias (décryptage, déconstruction...).

**Sur quel temps ?**

Les cycles d’activités sont les suivants :

* **Cycle 1 (11 séances) : Du 23 septembre au 20 décembre 2019**
* **Cycle 2 (13 séances) : du 6 janvier au 17 avril 2020**
* **Cycle 3 (8 séances) : du 4 mai au 26 juin 2020**

Durée des séances :

Il est attendu que les intervenants soient présents à l’ensemble du temps, afin de :

* Pour les élémentaires : 15h40/17h05 – installation, participation aux rassemblements, à la répartition en groupes d’activités, aux déplacements, et jusqu’au départ des enfants.

La 1ère semaine de chaque cycle, la séance est banalisée, afin de pouvoir réaliser des présentations des ateliers aux enfants, ou leur faire essayer certaines activités.

* Pour les maternelles : 15h50/17h05 – préparation et installation, répartition des enfants en groupes d’activités, déplacement et accompagnement du départ de l’enfant.

En amont de chaque période, des temps de rencontre des coordonnateurs périscolaires pourront être organisés, afin de présenter l’activité et le groupe scolaire, d’échanger sur les modalités de fonctionnement.

**Où ?**

La plupart des activités vont se dérouler dans les locaux scolaires. Il est donc nécessaire de pouvoir adapter l’activité aux lieux ou d’indiquer les contraintes incompressibles au déroulement de l’activité.

Vous trouverez donc un document avec 3 onglets à remplir, en format informatique :

* La fiche d’identité de votre structure
* Une fiche par atelier proposé explicitant le détail du déroulement de l’atelier
* Les possibilités de planification des ateliers proposés.

Quelques clés pour remplir le document :

* **Dans l’onglet « carte identité structure »** : la proposition tarifaire comprend la préparation et le déroulement de la séance, **la mise à disposition par votre structure** du matériels spécifiques à l’activité.
* **Dans l’onglet « descriptif des ateliers »** : il est nécessaire de remplir un onglet par atelier (mais pas par séance), en précisant le public concerné (élémentaire /grandes sections de maternelle).
* **Dans l’onglet « planification proposée »** : remplir une ligne par atelier et le nombre de séances possibles de cet atelier en fonction du nombre d’intervenants pour chaque jour de la semaine.

Pour tout renseignement complémentaire et l’envoi de votre dossier, merci de contacter :

* Lorraine Petit, responsable périscolaire – lorraine.petit@mairie-villeurbanne.fr

**DATE LIMITE DE RETOUR LE 10 mai 2019**